

**PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE - Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ - Dominique ESCURE - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX - Delphine LIATARD – Guillaume LUYTON - Cécile RIVIER

Procurations : Mme Nadine CHOCRAUX à M. Dominique ESCURE - Mme Agnès BELLAGAMBA à M. Guillaume LUYTON – M. Juan VASCHALDE à Mme Laurence DELBECQ – Mme Odile LABROY à Mme Amandine JAMY – Mme Laure RENAUD à M. Ludovic LACROIX

Absents : M. Louis JULIEN – Mme Amandine JAMY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- **DIA :**

➤ Non usage du droit de préemption pour 3 DIA : 955 Route de Moras

18 Impasse des Maubels

175 Route d'Anneyron

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER
2025**

Votants : 17

Pour : 17

Arrivée de Mme Amandine JAMY

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – INTERVENTION DE
LAURENCE DELBECQ**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Il peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	1 206 489,04	1 379 318,91
Recettes	1 438 984,41	1 815 716,73
Résultats	232 495,37	436 397,82

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Votants : 16

Pour : 16

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Le résultat de la section de fonctionnement est 1 413 321,92 €.

Le résultat de la section d'investissement est 525 962,36 €.

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 593 792,56 €

Déficit d'investissement reporté au 001 : 525 962,36 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 819 529,36 €

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés (2023)		976 924,10		
Exercice 2024	1 379 318,91	1 815 716,73	1 206 489,04	1 438 984,41
Totaux	1 379 318,91	2 792 640,83	1 964 946,77	1 438 984,41
Résultat de clôture		1 413 321,92	525 962,36	

Besoin de financement (001)	525 962,36 €	
Reste à Réaliser	567 979 €	274 412 €
Déficit de financement des restes à réaliser	293 567,00 €	
Besoin total de financement	819 529,36 €	
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	819 529,36 €	Euros au compte 1068 investissement
	593 792,56 €	Euros au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 telle que présentée ci-dessus

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2025 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Concernant les taxes sur le foncier bâti et non bâti, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2025 soit pour le foncier bâti = 30.65 %, pour le foncier non bâti = 47.59 % et pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires = 9.00 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Résumé des propositions :

- Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 573 534,84 €.
- Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 3 858 123,36 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2025.

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION UNIQUE AVEC LE CDG26 – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Les centres de gestion, en plus de leurs missions obligatoires, proposent des missions supplémentaires pour répondre aux besoins des collectivités. Par un effet mutualisateur, cela permet de mettre à disposition des services de qualité et au meilleur coût pour les collectivités du département comme la mission intérim, la médecine du travail ou bien encore l'archivage.

Jusqu'à présent, une convention par mission était nécessaire.

A compter du 1er juillet 2025, grâce à la nouvelle convention unique, chaque collectivité n'aura plus qu'à délibérer une seule fois pour avoir accès à toutes les missions du CDG26 à l'exception de celles qui nécessitent un contrat spécifique comme la protection sociale complémentaire, l'assurance des risques statutaires ou le référent déontologue des Elus.

Cette évolution en matière de conventionnement a également pour objectif de rendre plus lisible l'ensemble des services du CDG26 tout en garantissant une bonne sécurité juridique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention unique relative aux services et missions facultatifs du CDG 26.
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTAURANTS DU COEUR – INTERVENTION DE CHRISTEL AVIGNON-BELKHIR

Il est exposé ce qui suit :

Nous avons reçu la demande de subvention des Restaurants du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme » pour la 40^{ème} campagne d'hiver.

Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2024, soit 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser une subvention de 100 € aux Restaurants du Cœur « Les Relais du Cœur de la Drôme ».

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION – INTERVENTION DE DOMINIQUE ESCURE

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé d'approuver le projet d'extension du système de vidéoprotection par l'ajout de huit caméras supplémentaires pour un montant de 72 530 € HT et de solliciter des subventions auprès du FIPD, du Département et de la Région.

Plan de financement :

Montant du projet : 72 530 € HT

FIPD 20% : 14 506 €

Département 30 % : 21 759 €

Région 30% : 21 759 €

Part Communale 20% : 14 506 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet d'extension du système de vidéoprotection.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du FIPD pour un montant de 14 506 €.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention du Département pour un montant de 21 759 €.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de la Région pour un montant de 21 759 €.

Votants : 18

Pour : 18

OBJET : ENTRETIEN ET GESTION DES ZAE – ZONE D'ACTIVITES DES EPINES BENITES : CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON
--

Il est exposé ce qui suit :

Pour la zone d'activités des Epines Bénites, il est proposé que la commune puisse assurer une partie de la gestion et de l'entretien de la zone d'activités par convention. Les autres prestations seront réalisées directement par la communauté de communes. Etant entendu que celle-ci garde entièrement à sa charge et sous sa responsabilité la réalisation de l'ensemble des investissements (gros travaux, extension, viabilisation...).

Les modalités de conventionnement se feront par la signature :

- d'une convention cadre pluriannuelle de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 entre la communauté de communes et l'ensemble des communes concernées ;
- d'un contrat de prestation particulier pluriannuel de 3 ans signé entre le maire de chaque commune concernée et le président qui spécifiera le niveau de service attendu par la communauté de communes sur chaque zone d'activités, les modalités de remboursement par type de prestation qui ont été revalorisées.

Les principales modalités de gestion et d'entretien sont définies comme suit dans le contrat de prestation :

- un niveau de service harmonisé sur l'ensemble des zones d'activités, qui tient compte des spécificités techniques des ZAE pour l'entretien courant, occasionnel et les événements climatiques,
- la liste des prestations opérées directement par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes,
- le remboursement des prestations sera réalisé sur la base du niveau de service défini par la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour les conditions de coopération définies ci-dessus et dans le cadre du projet de convention annexé à la présente ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention cadre pluriannuelle,
- **DONNE DELEGATION** au Maire pour définir les contrats de prestations annuels et signer les dits-contrats,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 18

Pour : 18

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE LA TRAVERSE DU VILLAGE

Les travaux avancent bien !

A partir du 7 avril 2025, la Route Départementale n°1 (RD 1) entre le carrefour « du Pavé » et « La Poste » ainsi que le parvis de l'Eglise seront fermés en totalité. Des déviations seront mises en place par le « Carrefour du Pavé », la « Route de Châteauneuf » et la « Route des Marguerits ».

La population, les écoles ainsi que les associations ont été prévenues de ses changements par mail et via les réseaux sociaux.

DIGUES :

Les travaux d'enrochement seront bientôt terminés.

La fin des travaux est prévue fin mai 2025.

ETUDE URBAINE :

Etude terminée. Elle a été financée à 80 %. Elle a permis de flécher les secteurs et les phasages à prendre en compte dans la modification du PLU et aider sur le projet d'aménagement dans le carrefour du Pavé.

FORUM DES AIDANTS

Il aura lieu le 6 juin 2025. Une rencontre a eu lieu avec les principaux intervenants.

MAISON DE SANTE

Retours de la réunion avec les professionnels de santé. (Toujours dans l'attente de médecins, voir pour mise en place de flyers pour les aider à se faire connaître).

MARCHÉS

Les marchés auront lieu au Parc municipal des Portes de Veuze.

Le 1^{er} marché se tiendra le vendredi 11 avril 2025 à partir de 17h et la buvette sera animée par l'Association de la Pétanque.